

**Comité d'organisation de la traversée du lac d'Annecy à la nage intitulée :  
« La Douss'Annecy »**

**REGLEMENT ÉDITION 2018**

**LA COURSE :**

- Elle se compose d'une épreuve de 15 kilomètres au départ de la plage de Doussard avec une arrivée au Petit Port à Annecy le Vieux. L'épreuve est réalisable en relais de 3 personnes ou en individuelle. Les relais sont prévus à la plage de Talloires et de Menthon-St-Bernard et d'une course de 10 kilomètres à effectuer uniquement en individuel avec un départ de Talloires et une arrivée à Annecy-le-Vieux.
- Elle consiste en une traversée à la nage, longeant les bandes de rives du lac d'Annecy sauf coupant le lac à la hauteur de Duingt vers la plage de Talloires soit environ 800 mètres. Les combinaisons sont autorisées, tout nageur portant une combinaison sera classé dans une catégorie spécifique.

**Le comité organisateur se réserve le droit de modifier les lieux de départ, d'arrivée ou de relais jusqu'au jour de la course.**

**CETTE ÉPREUVE EST OUVERTE :**

- Aux nageurs, nés avant le 25 Août 2000 et après le 27 Août 1948. Une dérogation peut être accordée à la discrétion de l'organisateur.
  - Aux non licenciés à condition de présenter un Certificat Médical de non contre-indication de la pratique de la natation en eau libre spécifié longue distance.
  - Aux licenciés à la FFN ou à une fédération affiliée à la FINA
  - Aux licenciés à la FFTRI.
- Licence 2018 uniquement.

**DÉROULEMENT :**

- Départ de la première navette d'Annecy le Vieux (petit port) parking Tennis : 7H.
- Rassemblement à 7H30 à Doussard.
- Départ de la course 8H Plage de Doussard.
- Rassemblement à Talloires pour les relayeurs à 8H45 pour un relais à partir de 9H.
- Rassemblement à Menthon St Bernard à 9H45 pour un relais à partir de 10H.
- Arrivée secteur Petit Port à Annecy Le Vieux entre 11H30 et 15H.
- Des navettes vers les points de relais seront prévues et les horaires vous seront communiqués ultérieurement.

L'organisateur garantit le transport d'Annecy-le-Vieux aux différents points de départ et ce à tous les participants. Toutefois il ne garantit pas le transport des spectateurs qui doivent se

déplacer par leurs propres moyens. L'utilisation des embarcations de sécurité (à savoir kayaks, paddles, voiliers et bateaux à moteurs) à ces fins est interdite.

**LA COMBINAISON :**

- En individuel : classement avec et sans combinaison. Choix à déterminer lors de l'inscription mais modifiable à tout moment y compris au moment du départ. (Venir nous le spécifier à l'arrivée).
- En relais : Une équipe dont au moins un des participants est en combinaison se verra classifiée dans la catégorie combinaison.

**LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Les personnes désirant participer à la course individuelle de 15 kilomètres devront justifier de leur capacité par la production d'un document de participation à une course d'au moins 5 kilomètres. Cette preuve doit comporter un chronomètre INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1H30.

Les personnes désirant participer à la course individuelle de 10 kilomètres devront justifier de leur capacité par la production d'un document de participation à une course d'au moins 2 kilomètres. Cette preuve doit comporter un chronomètre INFÉRIEUR OU ÉGAL À 50 MINUTES pour un 2K ou INFÉRIEUR OU ÉGAL À 2H pour un 5K.

Les personnes désirant participer à la course en relais de 15 kilomètres ne doivent pas justifier de leur capacité mais seulement d'une licence ou d'un certificat médical valide.

**LES FRAIS D'INSCRIPTIONS :**

Ils sont fixés à 50 euros hors frais par inscription individuelle et à 100 euros hors frais par inscription d'équipe.

Les frais de gestion sont déterminés par la société Njuko et établis à 5% du montant de l'inscription soit 2,5 euros et 5 euros.

Les montants TTC sont donc de 52,5 euros et 105 euros.

**LIMITE DE PARTICIPANTS :**

La limite est fixée à 200 nageurs toutes épreuves comprises. L'organisateur peut suspendre à tout moment les inscriptions même si ce seuil n'est pas franchi. Les inscriptions seront closes le 10 Août à minuit si elles ne le sont pas avant.

Le comité organisateur se réserve le droit de régler, sans appel, avec le juge Arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires en cas de mauvais temps, voire même d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques s'avéraient trop mauvaises (température de l'eau, surface du lac perturbée, vent, orage) sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

**Le responsable de la course peut prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement, il peut notamment :**

- Refuser toute inscription qu'il jugera non-conforme
- S'opposer au départ de tout concurrent n'étant pas manifestement en état physique d'effectuer la course
- Arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course,
- Disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou antisportif.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.

**Le comité organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image des participants à des fins de communication et/ou de promotion de la manifestation au profit de l'association.**

Pour toute informations complémentaires veuillez consulter notre site [www.annecy-eaulibe.fr](http://www.annecy-eaulibe.fr) ou notre page Facebook officielle, pour nous contacter : [annecy-eaulibre@outlook.fr](mailto:annecy-eaulibre@outlook.fr)

**Le comité d'organisation de La Douss'Annecy.**

---